



COMMUNICATION SUR LE PROGRÈS



COMMUNICATION ON
PROGRESS

This is our **Communication on Progress** in implementing the principles of the **United Nations Global Compact** and supporting broader UN goals.

We welcome feedback on its contents.

JEP

24/09/2019

SOMMAIRE

Droits de l'Homme.....	3
Principe N°1 & N°2.....	3
Engagements.....	3
Actions	3
Normes internationales du travail.....	3
Principes N°3, N°4, N°5 et N°6.....	3
Engagements.....	3
Actions	4
Environnement	5
Principes N°7, N°8 et N°9.....	5
Lutte contre la corruption.....	6
Principe N°10	6

ENGAGEMENT DE LA DIRECTION

Morangis le 18/09/2019,

Depuis sa première signature du Pacte Mondial de l'ONU en 2003, la société JEP s'attache à respecter les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'homme, les conditions de travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Ces valeurs sont au cœur de la culture de JEP et sont promues au travers de la politique Qualité et Environnement déployée sur chacun des sites de la société.

Depuis notre adhésion, nous avons formalisé nos engagements auprès de nos parties prenantes : salariés, clients, fournisseurs et sous-traitants.

Nous renouvelons en 2019 notre adhésion au Pacte Mondial en tant que signataire afin de poursuivre et d'améliorer nos actions engagées.

Laurent PIAU
Directeur Général



DROITS DE L'HOMME

Principe N°1 & N°2

« Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme »

« Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violation des Droits de l'Homme »

Engagements

En plus d'adhérer aux principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, JEP, société établie sur le territoire français, se doit de respecter le Droit du Travail français. En tant que transporteur, nous sommes également soumis aux directives de la convention collective nationale des transports routiers.

Actions

Santé et sécurité au travail



Afin de préserver la sécurité et la santé des chauffeurs et manutentionnaires, et suite à une analyse de l'accidentologie des trois années précédentes, 90% des chauffeurs et manutentionnaires ont été formés aux gestes et postures au mois de juin 2019.

Par ailleurs, en décembre 2019 se tiendra une session de formation de mise aux compétences pour les sauveteurs secouristes du travail de l'entreprise. De plus, au premier trimestre 2020, certains salariés pratiquant des horaires décalés recevront une formation initiale de sauveteur secouriste du travail.

NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

Principes N°3, N°4, N°5 et N°6

« Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit à la négociation collective »

« L'élimination de toutes formes de travail forcé ou obligatoire »

« L'abolition effective du travail des enfants »

« L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession »

Engagements

Le respect des principes 4 et 5 fait partie intégrante des mentalités de la Direction de JEP ainsi que l'ensemble des collaborateurs.

Actions

Dialogue social



La société s'engage à maintenir un dialogue social constructif avec les délégués du personnel à travers le Comité d'Entreprise ainsi que le Comité D'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail. Au 4^e trimestre 2019, le comité social et économique sera mis en place au sein de la société. La direction s'efforce de faire appliquer les recommandations exprimées au sein d'un plan de prévention annuel.

Depuis deux ans, JEP a renforcé sa politique et ses contrôles auprès des sous-traitants en exigeant que tous les documents prouvant la bonne déclaration du personnel aux organismes sociaux soient fournis trimestriellement.

Gestion des ressources humaines



Chaque collaborateur bénéficie d'un suivi de carrière personnalisé passant par un entretien annuel au cours duquel il peut s'exprimer sur son bien être dans son poste. Le besoin en formation est également examiné au cours de ce rendez-vous. De plus la politique RH de l'entreprise favorise l'évolution en interne du personnel.

Par ailleurs, JEP s'interdit toute discrimination à l'embauche, qu'elle soit liée à la race, au sexe ou encore à l'âge du candidat.

En 2019, le comité d'entreprise a établi un bilan exhaustif de la situation d'emploi des femmes et mesuré le niveau d'atteinte du principe d'égalité professionnelle et salariale. En tenant compte du domaine d'activité de l'entreprise : transport/déménagement/logistique, il est à noter une forte proportion de salariés masculins dans cette filière : 115 hommes et 17 femmes (dont 46 roulants hommes et 1 roulante femme). Afin de rééquilibrer les effectifs en termes de mixité, les postes administratifs sont principalement occupés par des femmes. C'est dans ces conditions que la société a identifié 3 domaines dans lesquelles des actions peuvent être mises en œuvre :

- La rémunération effective
- L'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale
- L'accès à l'emploi et la mixité

ENVIRONNEMENT

Principes N°7, N°8 et N°9

« Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement »

« Les entreprises sont invitées à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement »

« Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement »

Certification ISO 14001 et signature de la Charte « Objectif CO₂ »



En 2008, JEP a reçu sa première certification ISO 14001 qui a toujours été renouvelée tous les ans ensuite. En 2017, le renouvellement de la certification a été fait sur la version 2015 du référentiel qui met en avant une approche par les risques. Cet effort a été poursuivi en 2018 lors d'un audit de suivi. L'objectif reste le même en 2019.

Une analyse de l'ensemble des risques représentés par l'activité de la société a donc été lancée afin de pouvoir mettre en place des actions préventives permettant de diminuer la probabilité d'apparition du risque mais aussi des actions correctives afin de diminuer la gravité des conséquences de ce risque.



Le principal impact de JEP sur l'environnement se traduit par des émissions de gaz à effet de serre. Afin de limiter ces émissions, JEP est signataire, pour la deuxième année consécutive, de la Charte « Objectif CO₂ ». Dans le cadre de cette démarche, JEP a choisi 5 actions ayant pour but de réduire de 7% les émissions de CO₂. Ces actions passeront par de la formation à l'éco-conduite des chauffeurs ainsi qu'un meilleur suivi de la maintenance du matériel roulant ou une optimisation des tournées de livraison.

Renouvellement de la flotte



Au 4^e trimestre 2018, la flotte est devenue plus respectueuse de l'environnement grâce à l'acquisition de véhicules roulant au GNV.

Au 4^e trimestre 2019, les véhicules de plus de cinq ans seront cédés afin de pouvoir renouveler la flotte avec des véhicules de norme Euro 6 ainsi qu'une dizaine de véhicules GNV.

JEP étant soucieuse de l'empreinte de son activité sur l'environnement, la direction dégage tous les crédits nécessaires afin que les camions soient changés tous les 5 ans au profit de matériel respectant les dernières normes, plus moderne et moins polluant.

Suivi des consommations d'eau, gaz, électricité



Sur les sites logistiques et administratifs, un suivi minutieux des consommations de gaz, électricité et d'eau est fait tous les mois. Un objectif de réduction des consommations de 10% a été fixé sur la période 2017-2020.

Afin de réduire la consommation d'électricité, il a été décidé de remplacer certains interrupteurs par des détecteurs de mouvements. Les collaborateurs sont également sensibilisés aux économies d'énergie au niveau de la gestion du chauffage et de la climatisation.

Les consommations d'eau étant surveillées, les fuites sont rapidement détectées et réparées afin d'éviter tout gâchis.

Enfin, depuis le début de l'année 2018, JEP dématérialise toutes ses factures et depuis le début de l'année 2019, un nouveau format de bons de livraisons a été mis en production. Ces deux actions ont pour résultat une baisse significative de la consommation de papier.

Gestion des déchets



À cause de son activité, JEP est producteur de déchets de bois ainsi que du carton et plastique. Ces déchets sont triés, ce qui permet au bois d'être valorisé thermiquement et au carton et plastique d'être recyclés.

Les règles de tri sont régulièrement rappelées aux collaborateurs qui sont également encouragés à éviter les impressions inutiles de documents.

Par ailleurs, les cartouches d'encre et toners, en plus des D3E, sont également recyclés.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Principe N°10

« Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de vin. »



- JEP ne verse aucun fonds aux partis politiques, autorités administratives ou gouvernementales en vue d'une intervention en notre faveur
- JEP enregistre toutes les opérations dans ses livres de comptes tenus conformément aux lois comptables
- JEP sélectionne ses fournisseurs et prestataires sur la base de critères objectifs et de manière impartiale.